**Appel à projet « Rénovation Exemplaire »**

**Dossier de candidature**

**CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Pour être considéré comme complet, le dossier de candidature devra comporter à minima les éléments suivants :

* Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l’organisme (téléchargeable sur le site régional)
* La présentation du candidat (ci-dessous)
* Le descriptif technique détaillé du projet (cf. ci-après)
* Le plan de financement selon le modèle type (téléchargeable sur le site régional)
* Un audit thermique réalisé par un bureau d’étude (cf. annexe 1)
* L’avis de situation au répertoire SIRENE
* Un RIB,
* Une délibération de la collectivité ou du Conseil d’Administration de la structure approuvant la réalisation du projet et la candidature au titre de l’appel à projet « rénovation exemplaire »
* Le contrat d’engagement républicain à compléter pour les associations et fondations (téléchargeable sur le site régional)
* L’extrait d’immatriculation au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois pour les entreprises
* La déclaration des aides perçues au titre de minimis pour les entreprises (téléchargeable sur le site régional)

Dossier à déposer sur le portail des aides régionales :

[Accès au téléservice « rénovation exemplaire »](https://les-aides.paysdelaloire.fr/aides/#/prod/connecte/F_AAP_RENO_EXEM/depot/simple)

**POSSIBILITE DE FINANCEMENT PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES**

Dans le cadre de la réalisation de votre projet, la banque des territoires peut proposer des prêts spécifiques pour faciliter le financement de votre projet. Les dossiers seront étudiés au cas par cas, selon les projets et l’éligibilité des porteurs de projets.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Souhaitez-vous que la possibilité d’un financement de votre projet par la Banque des Territoires soit étudiée ? |  | [ ]  oui / [ ]  non |

|  |
| --- |
| Demandeur |
| Nom de la structure |  |
| Raison sociale |  |
| Statut juridique |  |
| Code SIRET |  |
| Code APE - NAF |  |
| Adresse du siège socialCode postal - Ville |  |
| Nom du représentant légal |  |
| Fonction du représentant légal |  |
| Nom du contact |  |
| Fonction du contact |  |
| Téléphone du contact |  |
| Courriel du contact |  |

**Descriptif technique du projet**

**Présentation du bâtiment :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Catégorie | Typologie de bâtiment | Bénéficiaire |
| [ ]  Bâtiment tertiaire  | [ ]  Bureaux,[ ]  Administration[ ]  Maison de santé[ ]  Scolaire / périscolaire / garderie[ ]  Médiathèque[ ]  Autre, préciser :  | [ ]  Collectivité ou groupement[ ]  Syndicat mixte[ ]  Entreprise [ ]  Association  |
| [ ]  Logements adaptés | [ ]  EHPA, [ ]  EHPAD,[ ]  MARPA,[ ]  Foyer logement, [ ]  Maison de retraite[ ]  Autre, préciser :  | [ ]  Collectivité[ ]  EPA [ ]  Association d’utilité publique  |
| [ ]  Petit commerce *(< 200 m²)* [ ]  Activité socio-culturelle | [ ]  Bâtiment sportif (hors piscine)[ ]  Bâtiment culturel[ ]  Salle polyvalente[ ]  Petit commerce[ ]  Autre, préciser :  | [ ]  Collectivité[ ]  Entreprise[ ]  Association |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du bâtiment / usage du bâtiment *(groupe scolaire … / siège social …, etc.)* |  |
| Adresse du bâtiment CP Commune  |  |
| Année de construction du bâtiment |  |
| Année d’acquisition du bâtiment par le maître d’ouvrage |  |
| Surface du bâtiment (SRT) |  |

**Présentation du projet de rénovation exemplaire**

Présentation globale du projet de rénovation, son contexte, l’usage du bâtiment, les activités accueillies, taux d’occupation, et l’ensemble des éléments permettant de comprendre le projet :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

|  |  |
| --- | --- |
| Date prévisionnelle de début des travaux : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Date prévisionnelle de fin des travaux : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

1. **Critères d’éligibilité du projet**

Merci de compléter le tableau suivant avec les données issues de l’audit thermique et de la modélisation du programme de travaux du projet de rénovation. Si le projet englobe la rénovation de plusieurs bâtiments, précisez ces informations pour chaque bâtiment en démultipliant le tableau. Si ces indicateurs sont globalisés pour l’ensemble des bâtiments, merci de le préciser.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Avant travaux** | **Après travaux** | **Gain (%)** |
| Cep ; consommation énergétique règlementaire 5 usages (kWhep/m²SRT/an) \* |  |  |  |
| Emissions de GES liés à l’énergie (kgeqCO2/m²/an) |  |  |  |
| Energie renouvelable valorisée ou installée *(PV, géothermie, biomasse, etc.)* |  |  |  |
| Cep renouvelable(kWhep/m²SRT/an)\*\* |  |  |  |

\* Le Cep tient compte de la consommation énergétique globale du bâtiment quelque soit son origine, sans déduction des consommations d’énergie renouvelable

\*\* Le Cep renouvelable tient compte de la consommation d’énergie renouvelable du bâtiment

Pour rappel, les critères d’éligibilité des projets sont détaillés dans le règlement d’intervention de l’appel à projet, [accessible sur le site régional](https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-projet-renovations-exemplaires?sous_thematique=172):

1. **Critères d’appréciation de la performance environnementale globale du projet**

Veuillez compléter le plus précisément possible le formulaire.

Les projets seront instruits sur la base des informations renseignées dans le formulaire, et justifiées par les éventuels documents annexes fournis dans le dossier de candidature. Les catégories environnementales ci-après non renseignées seront donc considérées comme non prises en compte dans le cadre du projet.

* 1. **Performance Energie-Climat du bâtiment**

Date de réalisation de l’audit thermique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

|  |  |
| --- | --- |
| L’audit thermique est-il réalisé par un bureau d’étude qualifié RGE ? | [ ]  oui / [ ]  non |
| La qualification RGE sera-t-elle exigée pour les entreprises réalisant les travaux thermiques et énergétiques ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Sources d’énergie (bois, gaz, fioul, électricité réseau, *etc*.) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Usages | Avant travaux | Après travaux |
| Chauffage principal |  |  |
| Chauffage Appoint |  |  |
| ECS  |  |  |
| ECS appoint |  |  |

Description détaillée du programme de travaux énergétiques:

|  |  |
| --- | --- |
| **DESCRIPTIF DES TRAVAUX** | **Descriptif technique** **(Matériau, épaisseur et / ou résistance d’isolant, puissance, *etc.*)** |
| Isolation des murs |  |
| Isolation du plancher haut |  |
| Isolation du plancher bas |  |
| Menuiseries extérieures |  |
| Système de chauffage *(chaudière, PAC, basse ou haute température, émetteurs, etc.)* |  |
| Eau chaude sanitaire |  |
| Ventilation |  |
| Eclairage |  |
| Installation Energie renouvelable |  |
| Autres |  |
|  |  |

Gestion / pilotage du bâtiment :

Mise en place d’un système de gestion et programmation des systèmes, formation des techniciens, exploitation et maintenance des systèmes, *etc.* ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

* 1. **Autres critères de performance environnementale**

*Les impacts environnementaux du bâtiment ne s’arrêtent pas seulement à la consommation énergétique mais touche à de nombreux autres sujets comme l’impact des matériaux, la gestion des déchets, la biodiversité abritée par les bâtiments, le confort des occupants, etc. L’ensemble de ces sujets, pour être appréhendés correctement, méritent un accompagnement spécifique par des spécialistes, dès les premières phases de réflexion du projet. L’objet de cet appel à projet est d’inciter les maîtres d’ouvrage à anticiper et prendre en compte ces enjeux dans le cadre du projet de rénovation environnementale de leur bâtiment. L’accompagnement et les investissements liés à la prise en compte de ces enjeux font partie intégrante des dépenses éligibles des futurs lauréats de cet appel à projet.*

Le projet, pour être reçu, n’a pas l’obligation de répondre à l’ensemble des points listés ci-après. Le maître d’ouvrage s’attachera à décrire de manière précise **les principaux points forts de son projet** parmi les enjeux proposés suivants.

1. Contribution au développement des énergies renouvelables

*Le développement des énergies renouvelables concourt à la décarbonation du mix, à l'indépendance énergétique, à la maîtrise des coûts énergétiques, au développement économique du territoire, et constitue ainsi un axe fort de la transition énergétique en Pays de la Loire.*

*(Transmettre dans le dossier les études de faisabilité et de dimensionnement le cas échéant)*

Justifier et détailler le choix des énergies renouvelables installées ou consommées, leur cohérence dans le projet de rénovation, et les éventuels systèmes de pilotages intelligents, leur caractère innovant s’il y a lieu :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Compléter le tableau suivant sur la production / consommation des énergies renouvelables du bâtiment :

|  |  |
| --- | --- |
| Electricité (source renouvelable : photovoltaïque, éolien, *etc.*) |  |
| Puissance installée (kWc) |  |
| Production totale en MWh/an |  |
| Energie consommée sur site (MWh/an) |  |
| Energie vendue / mutualisée (MWh/an) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Chaleur (source renouvelable : biomasse, géothermie, *etc.*) : |  |
| Puissance installée (kW) |  |
| Production totale (MWh/an) |  |
| Energie consommée sur site (MWh/an) |  |
| Energie vendue / mutualisée (MWh/an) |  |

1. Réduction de l’impact environnemental des matériaux utilisés

*Le secteur de la construction porte une responsabilité dans les dérèglements climatiques actuels et la perte de biodiversité puisqu’il contribue à hauteur de 20% des émissions de GES, 40% des consommations énergétiques, ainsi qu’à l’artificialisation des sols et à la production de matériaux non renouvelables et de déchets (environ 8 millions de tonnes pour le secteur du BTP en Pays de la Loire). La baisse de l’impact environnemental des bâtiments passe donc par l’utilisation plus rationnelle des matériaux et une baisse de l’impact des matériaux utilisés.*

Utilisation de matériaux biosourcé / géo-sourcé :

|  |  |
| --- | --- |
| Le projet utilise-t-il des matériaux biosourcés ou géosourcés : | [ ]  oui / [ ]  non |
|  |  |

Si oui, lesquels (paille, terre, bois, chanvre, *etc*.) et pour quels usages (isolation, bardage, enduit, surface concernée en m² ou volume concerné, *etc*.) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Réemploi des matériaux :

|  |  |
| --- | --- |
| Le projet a-t-il fait l’objet d’un diagnostic ressource pour valoriser les matériaux éventuels de déconstruction : | [ ]  oui / [ ]  non |

*Si oui, transmettre le diagnostic dans le dossier*

|  |  |
| --- | --- |
| Le projet valorise-t-il des matériaux ou équipements issus du réemploi : | [ ]  oui / [ ]  non |

Si oui, précisez si possible lesquels, leur origine (approvisionnement) et en quelles quantités (% du coût des travaux, nombre de flux / corps d’état concernés, CO2 évité), ainsi que la méthode que vous avez mise en place pour intégrer ces matériaux ou équipements au projet

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Valorisation et gestion des déchets de chantier :

|  |  |
| --- | --- |
| Un plan spécifique de gestion des déchets est-il mis en œuvre dans le cadre du projet, pour aller plus loin que les aspects règlementaires du tri des déchets de chantier : | [ ]  oui / [ ]  non |
|  |  |

Si oui, quelles actions sont mises en œuvre pour réduire / trier / valoriser les déchets de chantier (lot 0 dans le marché, tri spécifique, récupération des matériaux inutilisés, *etc*.) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Stratégie patrimoniale du maître d’ouvrage

|  |  |
| --- | --- |
| Le projet s’inscrit-il dans une stratégie plus globale de transition écologique, portant sur l’ensemble des activités du candidat, au-delà du projet de rénovation ? | [ ]  oui / [ ]  non |
| Le projet s’inscrit-il dans une stratégie patrimoniale plus globale pour l’amélioration de son parc bâti (audit patrimonial, programmation pluriannuelle des investissements liés à l’énergie, Schéma Directeur Immobilier et Energétique, *etc.*) ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Si oui, détaillez la stratégie du maître d’ouvrage :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Vous pouvez joindre au dossier tout document que vous jugez utile pour présenter la stratégie de transition écologique que vous portez*

|  |  |
| --- | --- |
| Une réflexion sur l’optimisation de l’intensité d’usage du bâtiment a-t-elle été menée (taux d’occupation, mutualisation d’activités avec d’autres acteurs, diversification des usages, *etc*.) ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Si oui, présentez les actions envisagées et/ou mises en œuvre :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Adaptation au changement climatique et contribution aux autres enjeux écologiques

**Prise en compte du confort d’été :**

*Les impacts du changement climatique, même s’ils peuvent être amoindris par les efforts d’atténuation, doivent être anticipés et pris en compte dans les projets. Les bâtiments devront notamment faire face à des problèmes potentiels de surchauffe l’été, liés à l’enveloppe du bâtiment, mais également à l’environnement dans lequel il se situe (effet d’îlot de chaleur urbain). Des actions liées à l’isolation, l’inertie du bâtiment, la gestion des apports solaires ou des apports de chaleur liés à l’activité, la ventilation, le rafraîchissement (passif ou actif) peuvent être mises en œuvre pour limiter ces effets.*

|  |  |
| --- | --- |
| Le confort d’été a-t-il été traité dans le cadre du projet de rénovation ? | [ ]  oui / [ ]  non |
| Une simulation thermique dynamique a-t-elle été réalisée pour évaluer l’impact du projet sur le confort d’été (si oui, la transmettre dans le dossier) ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Présentez les actions d’amélioration du confort d’été sur le bâtiment :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

|  |  |
| --- | --- |
| A l’échelle du quartier, le projet contribue-t-il à la réduction de l’effet d’îlot de chaleur urbain ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Décrivez les actions mises en œuvre :

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Vous pouvez joindre au dossier tout document présentant ou justifiant le travail réalisé sur la lutte contre l’îlot de chaleur urbain*

**Intégration de la biodiversité au bâti**

*Les bâtiments peuvent abriter de nombreuses espèces animales (oiseaux, reptiles, mammifères, etc.) souvent protégées, et leur détection, souvent tardive, peut compromettre ou retarder le projet. Par ailleurs, la destruction sans autorisation d’espèces protégée ou de leur habitat constitue une infraction pénale. Dans le cadre de la rénovation de bâti ancien, il est donc vivement conseillé de réaliser un diagnostic par un naturaliste ou écologue et de mettre en place les éventuelles mesures de protection de ces espèces dans le cadre du projet de rénovation.*

|  |  |
| --- | --- |
| Un diagnostic environnemental avant travaux sur la biodiversité a-t-il été réalisé ? *Si oui transmettre le diagnostic dans le dossier de candidature* | [ ]  oui / [ ]  non |
| Des espèces protégées ont-elles été identifiées ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Décrire les mesures mises en œuvre pour la préservation et/ou le développement de la biodiversité faunistique et floristique dans le cadre du projet (intervention d’un écologue, espèces identifiées, phasage des travaux, nichoirs intégrés au bâti, continuité avec la biodiversité environnante, renaturation / végétalisation, justification du type et du rôle des espèces végétales choisies (locales, ornementales, mellifères, *etc*.), gestion écologique des espaces verts, *etc.*) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

|  |  |
| --- | --- |
| Surface du bâti végétalisée (m² murs ou toiture) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Surface du sol désimperméabilisée / végétalisée | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Nombre de nichoirs, types d’espèces | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Autres actions :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Préservation de la ressource en eau :**

*La préservation de la ressource en eau, tant en quantité qu’en qualité, est un enjeu de plus en plus important, notamment face aux sècheresses récurrentes et aux problématiques de pollution des cours d’eau ou des nappes. Sa préservation passe notamment par une meilleure gestion quantitative et une optimisation de la gestion des eaux usées, de l’eau de pluie, etc.*

Décrivez, le cas échéant, les actions mises en œuvre, les équipements hydro-économes installés pour limiter les consommations d’eau potable du site

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Décrivez, le cas échéant, les actions mises en œuvre ou équipements installés pour la récupération et/ou la gestion des eaux pluviales :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Décrivez, le cas échéant, les actions mises en œuvre ou équipements installés pour une meilleure gestion des eaux usées :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Implication des usagers du bâtiment dans le projet

*Au-delà de la performance thermique de l’enveloppe et de l’efficacité des systèmes énergétiques installés dans le bâtiment, le comportement des usagers joue un rôle important dans la réduction des consommations énergétiques. Par ailleurs, l’adéquation entre l’aménagement du bâtiment et l’usage qu’il en est fait permet de garantir une bonne fonctionnalité d’usage, contribuant également à l’optimisation des consommations énergétiques.*

**Stratégie de sobriété :**

|  |  |
| --- | --- |
| Les usagers du bâtiment ont-ils été sensibilisés / formés aux économies d’énergie, au fonctionnement du bâtiment, ou à la préservation de l’environnement ? | [ ]  oui / [ ]  non |

*Vous pouvez joindre au dossier tout document présentant ou justifiant le travail réalisé avec les usagers*

Si oui, décrivez les actions de sensibilisation / formation mises en œuvre :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

|  |  |
| --- | --- |
| Les usagers du bâtiment ont-ils été consultés / associés au projet de rénovation et d’aménagement du bâtiment pour garantir une bonne adéquation entre le bâtiment et son usage ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Si oui, décrivez les actions mises en œuvre :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

|  |  |
| --- | --- |
| Les usagers du bâtiment ont-ils été consultés / associés au choix des matériaux, de l’énergie ou autre pour la définition du programme de travaux de rénovation ? | [ ]  oui / [ ]  non |

Si oui, décrivez les actions mises en œuvre :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Autres sujets :

Vous pouvez présenter un ou plusieurs aspects de votre projet que vous jugez intéressants ou spécifiques, ne faisant pas partie des thèmes précédemment listés (environnement, santé, social, *etc.*) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

***ANNEXE 1 : exigences sur l’audit énergétique***

L’audit est un outil d’aide à la décision, réalisé en amont du projet de rénovation, permettant au maître d’ouvrage de réaliser des choix techniques pour la rénovation d’un bâtiment et l’utilisation de sources d’énergies renouvelables. Il accompagne le maître d’ouvrage dans ses choix et modélise les résultats finaux du maître d’ouvrage.

L’audit peut notamment être réalisé à partir du cahier des charges type de l’ADEME, disponible en ligne,

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/730-audit-energetique-dans-les-batiments.html>

ou du cahier des charges type réalisé dans le cadre du programme ACTEE porté par la FNCCR.

<https://programme-cee-actee.fr/ressources/cahier-des-charges-type-daudits-energetiques-actee/>

Le rapport d’audit doit contenir de manière claire, explicite et pédagogique, à minima :

1. L’analyse détaillée de l’état initial du bâtiment, des parois, systèmes, *etc.*
2. Le calcul règlementaire énergie et GES de l’état initial du bâtiment. Des méthodologies complémentaires pourront être utilisées selon leur pertinence.
3. Le bilan énergie et GES de l’état initial du bâtiment, sur la base des consommations réelles, en comparaison avec les consommations théoriques (calcul règlementaire)
4. Un ensemble de préconisations d’améliorations thermiques, énergétiques et sanitaire, tenant compte des spécificités du bâti et cohérentes avec l’état initial. Les points de vigilance associés à la mise en œuvre de ces préconisations pourront être intégrés le cas échéant.

*Ces améliorations pourront être de plusieurs ordres, actions correctives, gestion / régulation, enveloppe, systèmes énergétiques, comportements, etc.*

*L’impact énergie (primaire et finale) et GES des améliorations techniques proposées sera évalué, et des éléments sur leur durabilité (tenue dans le temps, perte d’efficacité, durée de vie avant renouvellement, etc.) pourront être précisés.*

*L’audit intègrera également des préconisations sur l’utilisation des matériaux biosourcés, les énergies renouvelables, la gestion du confort d’été.*

1. Des scénarios de travaux, sur la base d’un ensemble des préconisations précédentes dont
	* Un scénario permettant d’atteindre le niveau BBC Rénovation
	* Un scénario permettant d’atteindre une économie d’énergie finale de 60%
	* L’ensemble des scénarios proposés devront être BBC compatibles pour faciliter les éventuelles rénovations en plusieurs étapes pour le maître d’ouvrage, sans tuer le gisement d‘économie d’énergie.

*L’impact énergie (primaire et finale) et GES des scénarios proposés sera évalué à minima sur la base du calcul règlementaire. Des méthodologies complémentaires pourront être utilisées selon leur pertinence.*

*Les scénarios et préconisations proposés tiendront compte du contexte règlementaire, qui sera rappelé (dispositif éco énergie tertiaire, RT globale, RT par élément, exigences minimales à respecter, etc.).*

1. Le programme de travaux définitif du maître d’ouvrage

*L’impact énergie (primaire et finale) et GES du programme de travaux choisit par le maître d’ouvrage sera évalué, à minima avec un calcul règlementaire.*

*L’impact économique de chaque scénario et du programme finale de travaux sera estimé (coût travaux, gain énergétique)*